



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DU CET**  
**DU 19 mai 2014 à 19h30**

- 1. Rapport de gestion**
- 2. Comptes et rapport de révision**
- 3. Adoption du rapport et des comptes**

1. M. Carnal donne lecture de son rapport de gestion pour la période du 1.7.2011 au 31.12.2013.  
Rapport in extenso :

**Rapport sur les comptes de l'Association du Conseil d'Etablissement de Crissier**

**Période du 01.07.2011 au 31.12.2013**

**Historique**

Une directive orale du patron à ses employés a été donnée, c'est-à-dire de Mme Lyon aux directions des écoles, sur le fait qu'il ne devait plus avoir de « caisse noire ». Les montants supérieurs à 50 francs devaient être restitués à leur donateur. A Crissier, il a été créé l'Association du CET et un compte ouvert à la banque Raiffeisen afin de récolter et gérer les soldes des caisses de classe et autres fonds provenant d'activités scolaires.

Le Conseil d'Etablissement (CET) est nommé pour une législature, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2016. Toutefois l'installation de celui-ci par les autorités communales a eu lieu le 10 octobre 2011. Par la même occasion il a été procédé à la nomination des membres de l'Association du CET. Cet état de fait laisse une période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 10 octobre 2011 où, théoriquement, personne n'est responsable du compte de l'Association. Ce problème de période de vacance devra être réglé pour la prochaine législature afin d'éviter tout vide juridique.

**Comptes de l'Association**

Les comptes de l'Association entre le 01.07.2011 et le 31.12.2013 vont être divisés et analysés en trois périodes distinctes.

**Période du 01.07.2011 au 18.04.2012, compte CH57 8041 4000 0021 60247**

Cette première période se divise en deux parties, la première va du 1<sup>er</sup> juillet au 26 novembre 2011. Durant cette période, c'était les anciens membres de l'Association qui avaient les signatures permettant d'effectuer des transactions sur ce compte. Au 01.07.2011, le solde était



**CRISSIER**

de 6'190.50 et un retrait de 313.00 a été effectué sans que l'on retrouve de justificatif. Une fois le transfert de signatures effectué, il s'est avéré que la double signature (exigée par les statuts) par ebanking n'était pas possible avec le compte actuel. Il a donc fallu changer de compte afin que ceci soit réalisable. Ce changement fut effectif en date du 18 avril 2012. A cette date le solde du compte qui a été transféré sur le nouveau se montait à 7649.35. Aucun mouvement sur l'ancien compte n'a été réalisé par le comité actuel de l'association.

**Période du 18.04.2012 au 31.12.2012, compte CH95 8041 4000 0021 6024 2**

Durant cette période un montant de 7230.85 a été encaissé pour le retour des soldes de caisse de classe.

Les élèves de l'option théâtre ayant participé au festival de théâtre de Chisaz, les 2031.15 récoltés lors des collectes effectuées à la fin des représentations ont été versés sur le compte de l'Association. Une rubrique séparée apparaît dans la comptabilité car cet argent ne peut être utilisé que pour des activités théâtrales. Il en est de même pour le chœur des écoles qui a récolté lors de différentes prestations un montant de 351.40. Au cours de 2012, très peu d'argent a été redistribué (244.00), les procédures pour le faire devant être mise en place.

Au 31.12.2012 le compte de l'Association clôturait avec un avoir en compte de 16591.60, dont 1604.30 pour le théâtre et 351.40 pour le chœur des écoles.

**Période du 01.01.2013 au 31.12.2013, compte CH95 8041 4000 0021 6024 2**

Durant cette période le montant du retour des caisses de classe a nettement diminué, il s'est en effet élevé à 2011.00 pour l'année 2013. L'Association a versé un montant de 1947.45 pour des activités ou des aides diverses.

Au 31.12.2013 le solde du compte se montait à 16510.55, soit à peu de chose près, le même montant qu'au début de l'exercice. Sur ce montant, 1460.30 sont dévolus pour des activités théâtrales et 351.40 pour le chœur des écoles.

**Conclusion**

Le montant en compte est relativement important. Le but n'est pas de thésauriser. Pour cela, un certain nombre de décisions ont été prises par les membres du CET et un formulaire de demande de subside à remplir par les enseignants désirant obtenir une aide de financement a été créé. Ces mesures ont été prises afin de mieux définir l'utilisation du capital à disposition. Après plus de deux ans, le rôle et le fonctionnement de l'Association semble enfin mieux défini, un toilettage des statuts reste à effectuer afin que ceux-ci soient en adéquation avec le fonctionnement de l'Association.



2. Au 31.12.2013, le solde du compte se monte à 16'510.55  
Le rapport de révision est lu par Mme Olela, qui donne décharge au caissier.
3. L'assemblée accepte le rapport de gestion et de révision, approuve les comptes et donne décharge au comité.

Tous les membres du comité sont réélus et leur mandat reconduit.

Johanne Berthoud, présidente

A.- M Carluccio, secrétaire